



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC /
Réception des soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec
K1A 0S5 (or K1A0C9 if using FedEx)

**Amendment #4
REQUEST FOR
PROPOSAL**

**Amendment n ° 4
DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Public Works and Government Services
Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred or attached hereto,
the supplies and services listed herein or on any
attached sheets at the price(s) set out therefore.

Propositions aux: Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur
toute
feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Questions and answers/ Les questions
et les réponses.

**Vendor / Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
Fournisseur /de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions Branch / Direction générale
des approvisionnements
Marine Systems and Small Vessels Sector
Major Projects Directorate – Sea
AJISS Project Office
Gatineau, Quebec

Title-Sujet Arctic Offshore Patrol Ship (AOPS) and Joint Support Ship (JSS) In-Service Support/Le soutien en service (SES) du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-133818/C/B	Date July 21, 2016/le 21 juillet 2016
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-156698	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-16-00738522	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin October 25, 2016 at 14 :00 /le 25 octobre 2016	Time Zone / Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancé de l'est
F.O.B. – F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ryan Gigliotti	
Telephone No. - N° de téléphone NPEANSISES.AOPSJSSISS@tpsgc-pwgsc.gc.ca	FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé aux présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Cette modification no 4 est délivrée à apporter des changements à la DP pour le soutien en service (SES) du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI) et pour répondre aux questions reçues contre la présente invitation à soumissionner.

La partie 1 modifications de la DP

1. La pièce jointe 1 de la Partie 4 – Article 1b : Des plans techniques, no 1, plan préliminaire de gestion du programme, les critères d'évaluation

Supprimer dans son intégralité : Le soumissionnaire sera évalué en fonction de son plan de gestion pour le contrat de soutien en service des NPEA et des NSI conformément à la LDEC DED-SESNN-GP-001.

Une soumission écrite ne doit pas dépasser 15 pages, au total, est requise.

La soumission doit comprendre une description sommaire du plan de gestion du programme qui devrait présenter les concepts, les processus et l'intégration de la façon dont le soumissionnaire gèrera le programme des NPEA et des NSI. La soumission doit inclure le plan de gestion de l'information et des données, le plan de gestion du rendement, le plan de gestion de la configuration, le plan de gestion d'aliénation et le plan de clôture. La soumission ne doit pas comprendre le plan de lancement, le plan de transition et le plan de gestion des risques, car ils sont évalués séparément.

Insérer dans son intégralité : Le soumissionnaire sera évalué en fonction de son plan de gestion pour le contrat de soutien en service des NPEA et des NSI conformément à la LDEC DED-SESNN-GP-001.

Une soumission écrite ne doit pas dépasser 50 pages, au total, est requise.

La soumission doit comprendre une description sommaire du plan de gestion du programme qui devrait présenter les concepts, les processus et l'intégration de la façon dont le soumissionnaire gèrera le programme des NPEA et des NSI. La soumission doit inclure :

1. Le plan de gestion de l'information et des données préliminaire conformément avec DID-AJISS-PM-004;
2. Le plan de gestion du rendement préliminaire conformément avec DID-AJISS-PM-008;
3. Le plan de gestion de la configuration préliminaire conformément avec DID-AJISS-PM-007;
4. Le plan d'aliénation préliminaire conformément avec DID-AJISS-PM-010; et,
5. Le plan de clôture préliminaire conformément avec DID-AJISS-PM-011.

La soumission ne devrait pas comprendre le plan de lancement, le plan de transition et le plan de gestion des risques, car ils sont évalués séparément.

2. La pièce jointe 1 de la Partie 4 – Article 1a : Expérience, no 4 - Expérience en soutien à l'entretien – Prestation de services d'entretien correctif et préventif la dernière phrase du paragraphe 2 et no 5 Expérience - Services de soutien matériel la dernière phrase du



paragraphe 2

Supprimer dans son intégralité : Le soumissionnaire doit inclure les domaines suivants, mais sans s'y limiter :

Insérer dans son intégralité : Le soumissionnaire doit inclure les domaines suivants:

3. La pièce jointe 1 de la Partie 4 – Point 2 – Critères d'évaluation des facteurs relationnels, No 2 Passation de contrats relationnels – Gouvernance conjointe, Maximum de points;

Supprimer dans son intégralité : 10

Insérer dans son intégralité : 5

4. La pièce jointe 1 de la Partie 4 – Point 2 - Critères d'évaluation des facteurs relationnels, No 3 Passation de contrats relationnels – Echange de renseignements, Maximum de points;

Supprimer dans son intégralité : 5

Insérer dans son intégralité : 10

5. La page de numérotation dans les navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI) pour le soutien en service de la DP - Les soumissionnaires sont avisés d'ajuster la numérotation page après page 167, 168 à lire à la page 227 (version anglaise seulement)

6. La pièce jointe 1 de la Partie 4 – Article 1b : Plans techniques, no 5, Plan de fonctionnement annuel de la prestation de services préliminaire, des critères d'évaluation

Supprimer dans son intégralité :

Le soumissionnaire doit fournir une composante du plan préliminaire du projet de prestation de services aux fins de la préparation, de l'exécution et de l'achèvement de la courte période des travaux de quatre semaines touchant les NPEA et les NSI, conformément aux LDEC DED-SESNN-GP-002 et LDEC DED-SESNN-GP-001.

Une soumission écrite, qui ne doit pas dépasser 10 pages au total, est requise et doit décrire la méthode que suivra le soumissionnaire pour exécuter les travaux.

Insérer dans son intégralité : Le soumissionnaire doit fournir une composante du plan de fonctionnement annuel de la prestation de services (PFAPS) préliminaire sous la forme d'un plan de projet pour la prestation de services (PPPS) aux fins de la préparation, de l'exécution et de l'achèvement de la courte période des travaux de quatre semaines touchant les NPEA conformément avec DID-AJISS-TSM-003.

Une soumission écrite, qui ne doit pas dépasser 10 pages au total, est requise et doit décrire la méthode que suivra le soumissionnaire pour exécuter les travaux.



La partie 2 - questions et réponses

Q55. La retenue de frais de gestion du rendement sera limitée à chaque année de contrat et pas de report dans une nouvelle année de contrat?

R55. Conformément à la partie 7 - Clauses du contrat subséquent 7.8.3 a) ii, la retenue de garantie d'exécution, si appliqués aux paiements faits par le Canada, continuera de s'appliquer jusqu'au rendement de l'entrepreneur, telle que mesurée à l'encontre de l'IRC une fois amélioré. Il n'y a aucune limitation par année civile destinée ou implicite.

Q56. Veuillez confirmer que, dans ces plans, les soumissionnaires sont tenus de suivre les DDDs pour chaque plan nommé, plus précisément:

- DID-AJISS-PM-004 pour le plan de gestion de l'information et des données;
- DID-AJISS-PM-008 pour le plan de gestion du rendement;
- DID-AJISS-PM-007 pour le plan de gestion de la configuration;
- DID-AJISS-PM-010 pour le plan de gestion d'aliénation ; et
- DID-AJISS-PM-011 pour le plan de clôture.

R56. Confirmé; les soumissionnaires sont tenus de suivre la DDD nommé pour chaque plan. (Voir modification 1)

Q57. Veuillez s'il vous plaît confirmer que la limite des pages précisée dans la DP, exigences en matière d'évaluation, exclue les pages d'introduction telles que la page de titre, de la table des matières, la révision, la liste d'acronymes, etc...

R57. Négatif. Si les pages d'introduction telles que la page de titre, de la table des matières, la révision, la liste d'acronymes, etc., sont inclus, ils seront considérés comme faisant partie de l'ensemble du nombre total de pages.

Q58. Dans l'ETE-335 et divers autres déclarations de l'ÉTÉ le terme « origine du navire » est utilisée (p. ex., « l'entrepreneur doit exécuter les périodes de travaux courtes dans les chantiers navals et les périodes en cale sèche dans l'origine du navire de chaque navire ».)

Le Canada pourrait-il fournir une définition de l'expression « origine du navire »?

R58. Consulter le glossaire joint à l'ETE sous, SESS ÉTÉ Dictionnaire v3.0 PDF page 22/31 (version anglaise seulement)

Q59. Quelle est l'utilisation du mot « entreprise » en ce qui concerne le nombre de participants admissibles à visiter le chantier naval?

R59. L'utilisation prévue du mot « entreprise » n'est pas synonyme de « soumissionnaire ». Il est permis d'envoyer deux représentants de chaque entreprise qui pourrait faire partie d'une équipe de soumissionnaire. À titre d'exemple, une « Entreprise A » et « Entreprise B » peuvent être ou ne pas être dans une équipe de soumissionnaire. Chacune d'elle peuvent envoyer deux représentants.